



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Crédit lyonnais

Question écrite n° 9954

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si, après la vente, par l'État, de la part qu'il détenait dans le capital du Crédit lyonnais, la représentation nationale peut bénéficier d'un état exact de ce qu'ont coûté, à la France, les dérives antérieures de cet établissement bancaire. Selon les estimations de spécialistes, le coût pour l'État serait encore, après la cession de ses parts, de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs, auxquels s'ajouteraient des actifs non encore vendus et avec peu de chance de l'être, qui représentaient, en 1995, quelque 190 milliards de francs au bilan de la banque. Souhaitant qu'à l'avenir l'État ne cautionne plus de pareils errements, il pense nécessaire qu'un bilan complet et précis soit établi.

### Texte de la réponse

Dans son rapport public de décembre 2000 « L'intervention de l'État dans la crise du secteur financier », la Cour des comptes a effectué un bilan patrimonial de l'intervention de l'État dans la réhabilitation du Crédit lyonnais et chiffré le coût engendré par celle-ci à environ 20 milliards d'euros. Le résultat obtenu par la Cour ne tient pas compte du produit de la cession, en 2002, de la participation résiduelle de l'État dans le Crédit lyonnais, soit 2,2 milliards d'euros, ni des flux de trésorerie de et vers l'État tels qu'ils sont intervenus, depuis 2000, et interviendront, jusqu'à la fin de la défaisance. Le Consortium de réalisation (CDR), de son côté, évalue chaque année la « charge globale du cantonnement » qui représente la perte nette cumulée sur les actifs cantonnés par rapport à leur valeur d'entrée. La dernière évaluation du CDR, à fin 2002, est de 10,75 milliards d'euros. Aucun de ces calculs n'évalue complètement le coût pour l'État de son intervention pour soutenir la banque. Il n'est pas possible, à ce stade, de procéder à une évaluation complète, compte tenu de l'incertitude importante attachée à certains risques et à certains actifs subsistant au CDR. En tenant compte du dossier Executive Life, le coût total net de la défaisance pour l'État est estimé entre 9 milliards d'euros (coût actualisé à 1994, date de la décision de l'intervention de l'État dans le redressement du Crédit lyonnais) et 14,3 milliards (coût non actualisé).

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9954

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 janvier 2003, page 14

**Réponse publiée le :** 24 février 2004, page 1408